

Audience du 20 de l'arrêté du 12 décembre 1861 sur l'importation de boissons.

Audience du 23 janvier. — Jugement qui condamne le sieur Cabaret (Félix), débauché de boissons, âgé de 25 ans, né à Fiquières (Puy-de-Dôme), demeurant à Papete, à 100 francs d'amende et aux frais de la procédure, pour contravention aux articles 3 et 8 de l'arrêté du 12 janvier 1866 sur la police des boissons.

Audience du 25 janvier. — Jugement qui condamne le sieur A-bang, débauché de boissons, âgé de 40 ans, né à Hong-Kong (Chine), demeurant à Papete, rue Bonard, à 100 francs d'amende et aux frais de la procédure pour contravention à l'article 21 de l'arrêté du 12 décembre 1861 sur l'impôt des patentes.

Audience du 4 février. — Jugement qui condamne le sieur Robertson (William), pharmacien, âgé de 46 ans, né à Montréal (Canada), demeurant à Papete, rue Napoléon, à un mois de prison, 500 francs d'amende et aux frais de la procédure, pour contravention à l'article 6 de la loi du 25 mars 1822, pour outrages publics envers M. le Commandant Commissaire Impérial.

Audience du 4 février. — Jugement qui condamne le sieur Julius Wolff, mandataire du sieur A. W. Hort, négociant, à 500 francs d'amende et aux frais de la procédure, par application des articles 12 de l'arrêté du 21 décembre 1864 et 3 de l'arrêté du 13 février 1865, pour déclaration inexacte dans un manifeste d'importation.

Audience du 7 février. — Jugement qui condamne le sieur Mau (Pierre), débauché de boissons, demeurant à Poutata, district de Pare, à 160 francs d'amende et aux frais de la procédure, pour contravention à l'article 31 de l'arrêté du 12 décembre 1861 sur l'impôt des patentes.

Même audience. — Jugement qui condamne le nommé Tainoa a Hopou, dit Mavai, cultivateur, âgé inconnu, né à Taia, demeurant à Arue, à deux ans de prison, 50 francs d'amende et aux dépens, par application de l'article 388 du Code pénal, pour tentative de vol de bestiaux dans les champs.

Même audience. — Jugement qui condamne le sieur Aché (Georges), surveillant de la plantation Soarès, demeurant à Aïmaïmo, à six mois de prison, 100 francs d'amende et aux dépens, par application de l'article 311 du Code pénal, modifié par la loi du 13 mai 1863, pour blessures faites à l'indigène Rogo a Roua au moyen d'un fusil.

Même audience. — Jugement qui condamne les sieurs Giovanni (Thomas), Isobon (Georges), Nabile (Paul) et Duro (Antoine), matelots du navire italien *Lisa Cenerio*, chacun à quatre mois d'emprisonnement, 25 francs d'amende et aux dépens, par application des articles 220 et 230 du Code pénal, modifiés par la loi du 13 mai 1863, pour violences envers la personne du pilote Archambault.

Même audience. — Jugement qui condamne le sieur Wallace (William), capitaine, récemment débarqué du navire anglais *Essex*, né à Londres, âgé de 28 ans, né à Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique), embarqué en dernier lieu à bord de la goélette du Protectorat *Southern*, à un mois de prison et 50 francs d'amende et aux dépens de la procédure, par application des articles 209 et 311 du Code pénal, modifiés par la loi du 13 mai 1863, pour violences et voies de fait envers différentes personnes.

Audience du 25 février. — Jugement qui condamne le nommé Tapu a Rang, journaliste, âgé inconnu, né à Atiu, demeurant à Papete, à un mois de prison et aux frais de la procédure, par application des articles 124 et 143 du Code pénal, modifiés par la loi du 13 mai 1863, pour avoir fait usage d'un permis de séjour délivré au nom de son compatriote Teriki a Taia.

Audience du 13 mars. — Jugement qui condamne le sieur Mendez, cuisinier, né à Curapao, demeurant à Papete, rue de l'Ouest, à 30 francs d'amende et aux frais de la procédure, par application de l'article 19 de la loi du 17 mai 1849, pour injures proférées sur la voie publique contre le nommé Acau.

Même audience. — Jugement qui condamne l'indigène Teitohetahu a Papi, cultivateur, âgé de 32 ans, né à Papara et y demeurant, à 1,000 francs d'amende et aux frais de la procédure, par application des articles 20 et 21 de l'arrêté du 12 décembre 1861 et de celui du 1^{er} janvier 1866, pour vente illicite de boissons. Le même jugement renvoie le nommé Totuhiva a Tera de l'accusation de faux témoignage portée contre lui.

Audience du 16 mars. — Jugement qui condamne les dénommés ci-après, par application des articles 24 de l'arrêté du 12 janvier 1867, 209, 311 et 318 du Code pénal, pour délit de rébellion envers la force publique, savoir :

1^{er} Apurii a Totamataiti, dit Talore, cultivateur, âgé de 38 ans, né à Borabora, demeurant à Teavaro-Teaharo (île Moorea), à un an de prison et 50 francs d'amende ;

2^e Pierre a Tapao, cultivateur, âgé de 32 ans, né à Mangra, demeurant à Teavaro-Teaharo (île Moorea), à huit mois de prison et 50 francs d'amende ;

3^e Teitohata a Taie, dit To, cultivateur, âgé de 21 ans, né et demeurant à Teavaro-Teaharo (île Moorea), à six mois de prison et 25 francs d'amende ;

4^e Tepe a Toahiti, dit Mataeo, cultivateur, âgé de 32 ans, né à Teavaro-Teaharo (île Moorea) et y demeurant, à trois mois de prison et 16 francs d'amende.

Condamnés en outre solidairement aux frais de la procédure.

Audience du 20 mars. — Jugement qui condamne le nommé Iria a Pauro, cuisinier, âgé inconnu, né à Hagaveva, demeurant à Papete, à un an de prison et aux frais de la procédure, par application de l'article 401 du Code pénal, pour vol de divers objets au préjudice du sieur Poole.

Audience du 27 mars. — Jugement qui condamne le sieur Fleming (John), débauché de boissons, âgé de 20 ans, né à New-York (Etats-Unis), demeurant à Papete, à 50 francs d'amende et aux frais de la procédure, par application de l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} janvier 1866 sur la police des boissons.

Audience du 30 mars. — Jugement qui condamne le sieur Laury (Marcel), maître en cabotage, âgé de 51 ans, demeurant à Papete, à six mois de prison, 100 francs d'amende, 200 francs de dommages-intérêts et aux frais de la procédure, par application des articles 373 du Code pénal et 338 du Code d'instruction criminelle, pour dénonciation calomnieuse contre le sieur Leleup, bûcher, à Papete.

Pour extrait conforme :
L. Gréffier, A. GUYOT.

PARTIE NON OFFICIELLE

Arrivée du Courrier d'Europe.

Le big hawaïen *Fire Fly*, entré dans notre port le 30 mars dernier, venant de San Francisco, a apporté le courrier d'Europe, dont les dernières dates pour Paris vont jusqu'au 7 janvier.

Nous donnons, d'après le *Moniteur*, un résumé des nouvelles que nous devons à cet arrivage :

M. le comte de Colta, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de Prusse, a eu l'honneur d'être reçu le 31 décembre par l'Empereur en audience publique, au palais des Tuileries, et lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de sa Majesté en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la confédération de l'Allemagne du Nord. M. le comte de Colta a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,
« J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Majesté Impériale les lettres du roi, mon auguste maître, qui m'accréditent auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

« Appelée par la constitution fédérale à représenter la Confédération dans ses relations internationales, Sa Majesté désire vivement de maintenir et de développer de plus en plus les rapports de bonne intelligence et de confiance mutuelle entre la France et les Etats confédérés. Ce désir est en même temps confirmé aux sentiments d'amitié sincère dont le roi est animé envers la personne de Votre Majesté.

« C'est dans cet esprit que les ordres de mon souverain me prescrivent de rendre au nom de son Excellence à Sa Majesté votre de joindre à celles dont j'aurais déjà l'honneur d'être chargé auprès de Votre Majesté.

« J'ose espérer, Sire, qu'en y mettant tout mon zèle, je réussirai à mériter la bienveillante indulgence que Votre Majesté Impériale a daigné m'accorder jusqu'à présent. »

L'Empereur a répondu :

« En me notifiant les nouvelles fonctions dont vous êtes revêtu comme représentant la Confédération de l'Allemagne du Nord, j'ai voulu bien me renouveler les assurances d'amitié du roi de Prusse ; je vous en remercie. Je m'en suis réjoui de plus en plus, car cette occasion me permettait la bonne intelligence qui existe entre nos deux Gouvernements, et je me suis prêté d'être auprès du roi l'interprète de nos sentiments.

« Ayant pu apprécier les hautes qualités qui vous distinguent, je ne doute pas que vous ne continuiez, comme par le passé, à faire tous vos efforts pour maintenir entre les deux pays cette entente amicale qui est le gage de leur prospérité et de leur grand bien-être.

« Je prie Dieu qu'il vous en donne la pleine satisfaction.

« L'Empereur a répondu :

M. le comte de Colta a ensuite eu l'honneur d'être reçu, le 1^{er} janvier, par l'Empereur et l'Impératrice ont reçu, au palais des Tuileries, les hommages de leurs Majestés, des grands corps de l'Etat et des fonctionnaires civils et militaires.

Le nonce du Saint-Siège, au nom du corps diplomatique, a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,
« A l'occasion du nouvel an, le Corps diplomatique vous présente, par mon organe, son hommage respectueux.

« Le bonheur de Votre Majesté, celui de son Auguste Famille et la prospérité de la France forment l'objet des vœux qui à toute époque de l'année, mais surtout en ce jour solennel, chacun de nous se livre à offrir à Votre Majesté Impériale. »

Sa Majesté a répondu :

« Je suis heureux de commencer comme toujours la nouvelle année entouré des représentants de toutes les puissances, et de pouvoir affirmer une fois de plus mon constant désir de conserver avec elles les meilleures relations.

« Je vous remercie des souhaits que vous voulez bien former en leur nom pour la France, pour sa famille et pour moi-même. »

Le 5 janvier, au lieu au palais des Tuileries la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1867 décernées aux exposants des classes de l'agriculture et de l'horticulture, et des autres classes pour lesquelles les opérations du jury devaient, aux termes du règlement, se prolonger pendant toute la durée de l'Exposition. Les récompenses des degrés supérieurs, grands prix et médailles d'or accompagnées d'objets d'art, ont seules été distribuées. Après la lecture du rapport de M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, l'un des vice-présidents de la commission impériale, l'Empereur a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,
« Le succès de l'Exposition universelle a rendu bien difficile pour mon gouvernement le tâche de récompenser tous les mérites, tant ils sont nombreux et divers. Il a fallu faire un choix entre les meilleurs, opération toujours délicate et qui laisse des regrets.

« Aujourd'hui j'ai voulu distribuer moi-même les récompenses accordées par le jury, et donner la décoration de la Légion d'honneur aux personnes qui ont le plus excéllé dans l'agriculture comme dans le travail manuel, et, parmi les délégués de la classe d'agriculture, à ceux qui se sont le plus distingués.

« J'espère que ces encouragements porteront leurs fruits ; que l'agriculture et l'industrie continueront leur marche ascendante ; que ceux qui travaillent à féconder la terre et à transformer la matière verront leur sort s'améliorer, et que la France, enrichie par leurs efforts, sera toujours au premier rang dans les voies du progrès et de la civilisation. »

Trois grands prix ont été accordés : 1^{er} à l'empereur d'Autriche, pour encouragements à l'agriculture ; 2^e à l'empereur de Russie, pour amélioration de la race chevaline ; 3^e à l'empereur des Français, pour encouragements à l'agriculture et amélioration de la race méris.

Sous le titre *Expériences de l'agriculture et Navigation de plaisance*, des médailles d'honneur ont été décernées à S. M. l'impératrice Eugénie, au Sultan, au vice-roi d'Egypte, au roi de Siam, etc.

On signale l'arrivée à Cadix de la frigate autrichienne *Notara*, commandée par l'amiral Tegethoff, et portant à son bord les restes de l'empereur Maximilien.

Un télégramme officiel annonce la fin de la crise ministérielle en

Italie, et la reconnaissance du cabinet sous la présidence du général Menabrea.

Le chargé d'affaires de France à Rome a présenté ses félicitations au chef du cabinet, et a eu l'occasion de la nouvelle année, et de la présidence pour 1868. M. Dabé a rappelé au représentant de l'Empereur que le traité de commerce de la France avec l'Italie avait été conclu en 1864 pendant sa première présidence, et que le souvenir d'un acte aussi important de son administration antérieure serait pour lui un motif de plus de maintenir les rapports d'amitié et de bon vouloir qui existent entre les deux pays.

Nouvelles Maritimes.

La frégate *Guarrier*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Roze, partie de Hong-Kong le 12 novembre, est arrivée le 17 du même mois à Saigon. Le même jour mouilla sur rade le transport *Croix*, amenant M. le contre-amiral Olier, auquel l'amiral Roze a remis le commandement de la division des mers de Chine et du Japon. La frégate *Guarrier* va, dit-on, remonter à Hong-Kong, où elle doit attendre pour rentrer en France l'arrivée dans ce port de la frégate *Vénu*.

La frégate à hélice *Thémis* a fait route de Cherbourg le 12 décembre pour le Pirée. Elle porte le pavillon de M. le contre-amiral Nouail, qui va remplacer M. le contre-amiral Simon dans la station du Levant.

La frégate à voiles *Vérité*, commandant Berranger, a appareillé le 17 décembre de Toulon pour ravitailler les établissements de l'Océanie. Elle touchera d'abord au cap de Bonne-Espérance et se rendra à la Nouvelle-Calédonie et à Tahiti, pour éprouver ensuite son retour en France par le cap Horn, en touchant à Montevideo et à Rio Janeiro. Elle a à bord 45 soldats d'artillerie de marine à destination de Tahiti.

La frégate à hélice *Bellone*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Danne, commandant en chef la division navale des côtes occidentales d'Afrique, a appareillé le 29 décembre de Brest pour se rendre à sa destination.

L'avis à vapeur *Levin*, capitaine Le Tourneur, lieutenant de vaisseau, est parti de Lorient le 26 décembre pour le Sénégal.

Le transport à vapeur *Seine*, commandé par M. Richard-Foy, capitaine de frégate, est parti de Toulon le 22 décembre pour Alexandrie, où il doit un déchargement de matériel et près de 200 passagers soldats d'infanterie de marine dirigés par l'inspecteur de Réunion par la voie de Suez. On pense que la frégate à voiles *Vérité* prendra ces troupes à son passage à la Réunion pour les porter à la Nouvelle-Calédonie.

LE PRINCE EUGÈNE.

« Nous ne ferons point un mérite au prince Eugène d'avoir pas trahi Napoléon. En restant fidèle à son chef militaire, à son souverain, à son bienfaiteur, il s'accomplit en réalité que le plus élémentaire des devoirs, et son patriotisme eût refusé des diages pour un acte de proéprit qui lui semblait tout naturel. N'avait-il pas écrit à Napoléon, aux jours de la splendeur impériale : « Mes sentiments « me finissent, Sire, qu'avant mon existence, qui ne serait plus d'être « utile ? » Lui, le fils si dévoué de l'Empereur, lui, d'instinct sous la tenture grand homme, il ne pouvait l'abandonner dans l'infortune. Ce qu'il faut admirer, c'est non l'action elle-même que la simplicité vraiment antique avec laquelle le prince Eugène l'accomplit, mais quel temps vivons-nous ! L'étoile est à la vie-rière, et comme « on dégrade l'écueil ou trône en exil, pour y soulever, l'échec, l'ingratitude et l'abandon ! Vu, je ne surs jamais lui » Napoléon lui-même, sur le rocher de Sainte-Hélène, a rendu le plus bel hommage à la conduite de prince. « Lors des désastres de la France, « il dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, le prince Eugène fut « l'objet de beaucoup de sollicitudes et d'un grand nombre de propositions fort brillantes. Un général autrichien lui offrit la couronne d'Italie, au nom des alliés, si elle voulait se joindre à eux. Cette offre lui vint de plus haut « encore et à diverses reprises. Dans ces circonstances comme dans tant d'autres, ce prince fut « irréprochable dans une ligne de devoir et d'honneur qui le rend « immortel. Honneur et fidélité fut sa constante réponse, et la postérité en fera sa devise. » Eugène d'habita pas un seul instant. Le 20 avril 1814, il adressa à l'empereur Alexandre cette lettre, aujourd'hui conservée dans le portefeuille du roi d'Espagne : « Si j'ai « me porterait à la trahison. J'aime mieux redevenir soldat que « d'être souverain avili. L'Empereur, trois fois, a eu des torts envers moi. Je les ai oubliés. Je ne me souviens que de ses bienfaits. « De tous les rois, mon rang, mes titres, ma fortune, et ce que je « préfère à tout cela, je lui dois ce que votre indulgence vous lui bien « appeler ma gloire. Je le servirai tant qu'il vivra. Puisse mon épée « se briser entre mes mains si elle était jamais indigne à l'Empereur « d'être à la France ! »

Lorsqu'après l'abdication de Foggia, le prince Eugène dut quitter l'Italie, il fut accompagné, dans son départ, de regrets universels. Sa proclamation d'adieu à l'armée causa une émotion profonde. « Brave armée d'Italie, disait-il, soldats dont j'emporte « à jamais gravés dans mon cœur tous les traits, toutes les blessures, « toutes les services, ces blessures reçues sous mes yeux, ces services « dont je vous ai procuré les justes récompenses ! Peut-être ne me « verrez-vous plus à votre tête et dans vos rangs, peut-être n'entendrez-vous plus vos acclamations. Mais si jamais la patrie vous « appelle aux armes, finis suis, braves soldats, vous aimerez « encore, au fort du danger, à vous rappeler le nom d'Eugène. » Ce nom ne périra ni en Italie, ni en France. Les deux nations, unies sur les champs de bataille, se souviendront toujours avec reconnaissance du prince royal et intrépide qui les servit toutes deux avec une ardeur chevaleresque, et qui avait pour l'une et pour l'autre un dévouement si noble.

En quittant l'Italie, le prince Eugène se rendit d'abord à Munich. Il y trouva des lettres de sa mère l'invitant à venir à Paris, pour offrir lui-même à la réalisation de la promesse qui lui avait été faite par le traité de Fontainebleau d'un établissement approprié à son rang. Les alliés lui firent un respectueux accueil, et l'empereur

Alexandre lui témoigna une sympathie réelle. A peine arrivé à Paris, il fut le malheur de perdre l'impératrice Joséphine. Toutes les tristesses, toutes les douleurs s'accumulèrent à la fois sur son âme. Il fallut dire adieu pour toujours à cette mère adorée, si bonne, si tendre, si affectueuse, dont le vaquer d'Austerlitz avait dit : « Je « pète des batailles, mais Joséphine me gagne des cœurs. » Il fallut dire aussi un éternel adieu à cette Italie, pleine de brillantes promesses, à cette belle France, qui avait jadis mis sa tête lumineuse. Avec quels regrets un homme tel qu'Eugène ne devait-il pas voir se coucher et disparaître dans les ténèbres le soleil impérial jadis si étincelant ! Quelle souffrance pour le cœur d'un soldat que de contempler les campements de l'étranger au milieu de cette capitale magnifique, hier encore l'objet de l'envie et de l'admiration de l'Europe ! Ce que le père Lacordaire a dit si bien du général Drouot, on peut le dire du prince Eugène : « Il aimait l'Empereur et l'Empire avec une passion chevaleresque ; l'Empire, parce qu'il estimait le plus haut point de gloire où la France fut parvenue depuis Charlemagne ; l'Empereur, parce qu'il avait senti que c'était « l'homme à travers l'effort du prince et l'orgueil du conquérant. La chute de ces deux géants, l'Empereur et l'Empire, fut pour lui un coup dont nous ne pouvons nous faire aucune idée. Ceux qui avaient vu sur les champs de bataille entre la gloire et la mort « à tout moment présentes et confondues, ceux-là devraient éprouver, le jour où tomba cet ouvrage, une angoisse d'âme que nous aurions vainement l'espoir de peindre ou de ressentir. »

Le prince Eugène se rendit au congrès de Vienne pour s'occuper des intérêts de sa famille. On comprit que le prince Eugène, dans les cent-jours, alors qu'un lieu de combattre à côté de son bienfaiteur, il était revenu à Vienne dans une sorte de captivité au milieu des ennemis de Napoléon. Si les partisans de l'Empereur, si les ennemis mêmes n'entendaient pas sans une émotion douloureuse l'écueil du dernier camp de sa vie, nous aurons vu que ce prince abandonné, quels regrets devaient assaillir un cœur tel que celui du prince Eugène, le fidèle compagnon d'armes de Napoléon, le preux du nouveau Charlemagne !

On doit rendre cette justice au prince Maximilien de Bavière qu'il ne négligea rien pour adoucir les chagrins de son gendre. Il lui confia le titre de duc de Leuchtenberg, la propriété d'un régiment de chasseurs bavarois, la dignité de premier pair de Bavière, et une place spéciale dans la chambre haute après les princes du sang. Le prince Eugène habitait à Munich, près de Ludwig-Strasse, un palais qui aujourd'hui est la résidence du prince de Bavière, et qui fut son palais. La maison était montée sur un pied premier, quoique tenue avec une sage économie. Vous l'éducation de sa famille et au culte du passé, il vivait au milieu des souvenirs. Quand il rapportait sa pensée vers les épisodes les plus variés de sa famille carrière, quels tristes méditations ! Quelle singulière destinée que celle de ce gentilhomme français, tour à tour soldat, diplomate, poète, la terre, victorieux d'abord, premier pair de Bavière, et dans toutes les phases d'une vie si bien remplie, toujours aimable, toujours

prince Eugène, en 1815, n'avait que trente quatre ans : que de grandes choses avait-il faites, à combien d'événements avait-il assisté ! Les échauffés de la Révolution, les merveilles du Consulat, les sables de l'Egypte, les aigles de la Russie, l'épopée de la bonne et de la mauvaise fortune, les splendides abaissements de la cour des Tuileries, les catastrophes si douloureuses de la chute de Napoléon, que de contrastes, que de vicissitudes ! Jamais, dans un si court espace de temps, l'histoire n'avait été marquée par de pareilles péripéties. Il y a des destins qui rassemblent à des rêves. Les Baviéris, pour leur insouciance, ils n'ont pas compris, comprennent bien tout ce qu'il avait de noble, de poétique dans le caractère de ce prince. Sa vie de leur souverain et son époux, et, bien que le prince fut resté Français jusqu'à la fin du cœur, les regardant tous comme un compatriote et un ami.

Aussi la joie fut-elle grande à Munich quand le prince Eugène eut la satisfaction de marier sa fille aînée au prince royal de Suède. Cette union s'accomplit en 1823.

Quelques mois après, le prince Eugène eut enlevé par une mort subite à l'affection de sa famille. Il mourut le 31 février 1824, âgé de 52 ans. Il laissait deux fils et quatre filles. L'aîné des fils, le prince Auguste-Charles-Eugène-Napoléon de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, né le 9 décembre 1810, épousa, le 26 janvier 1835, Donna Maria da Gloria, reine de Portugal, et mourut le 28 mars suivant, deux mois à peine après son mariage. Le plus jeune, Maximilien-Joseph-Auguste-Eugène-Napoléon, prince d'Eichstätt, puis duc de Leuchtenberg à la mort de son frère, était né le 2 octobre 1817. Il épousa en 1839 « la grande-duchesse Marie de Russie, fille aînée de l'empereur Nicolas, et mourut en 1852. C'est le père du prince duc de Leuchtenberg qui est actuellement à l'apogée de sa puissance la section russe de l'Exposition universelle. L'aînée des quatre filles du prince Eugène, Joséphine-Maximilienne-Eugénie-Napoléon, princesse de Bologne, née le 14 mars 1807, est aujourd'hui reine des Pays-Bas, et de Hollande. C'est la fille de son père, le prince Eugène, dont le caractère rappelle celui de son aïeul. La seconde fille, la princesse Eugénie, née en 1809, mariée en 1826 au prince régnant de Hohenzollern-Hechingen, est morte en 1847. La troisième, Amélie-Auguste-Eugénie-Napoléon, née en 1814, mariée en 1829 à Don Pedro, empereur du Brésil, veuve depuis 1848, habite actuellement le Portugal. La quatrième, née en 1814, mariée en 1841 au comte Guillaume de Wurtemberg, est morte en 1857.

La famille du prince Eugène se trouve donc unie par le sang aux maisons souveraines de Russie, de Suède, de Portugal, de Brésil, et ces alliances brillantes ont rendu au prince une grande popularité du prince qui avait, par sa loyauté, donné à son blason un éclat immortel. Ses cendres reposent à Munich, dans l'église Saint-Michel, sous un mausolée du ci-devant de Thoralwies, le grand sculpteur d'aujourd'hui. Au-dessus du monument, est gravée cette devise : « Honneur et fidélité. »

Les voyageurs français qui visitent Munich ne s'arrêtaient point sans émotion devant cette tombe qui éveille tant de nobles pensées. Ils rendent hommage à la mémoire si pure du prince chevaleresque dont le capif de Sainte-Hélène disait : « Eugène ne m'a jamais donné un chagrin, » de l'homme sans peur et sans reproche qui a pu se répéter : « Il n'y a qu'un chemin dans la vie, c'est celui de l'honneur. Hors de là, ce n'est plus que honte et que regrets. »

(Moutier.)

INTEKT DE SAINT-AMAND.

Archives PF-Messenger-04/04/1868